

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE
26 AOÛT 2025 À COMPTER DE 19 H 30**

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 719-2025
(Abrogation de la politique de participation publique)

AVIS PUBLIC est donné à toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées au projet de règlement abrogeant le règlement sur la politique de participation publique.

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Lors d'une séance tenue le 11 août 2025, le Conseil municipal a adopté le Projet de règlement décrit dans cet avis. Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée de consultation publique le **mardi 26 août 2025 à compter de 19 h 30** dans la salle du conseil municipal située au 10, rue Louis-Charles-Panet, à Sainte-Mélanie. Au cours de cette assemblée de consultation publique, le maire ou tout autre membre du conseil qu'il désignera, expliquera le Projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

OBJET DU PROJET DE RÈGLEMENT ET TERRITOIRE CONCERNÉ

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 719-2025 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 710-2024 SUR LA POLITIQUE DE PARTICIPATION PUBLIQUE

Le Projet de règlement numéro 719-2025 a pour objet d'abroger la politique de participation publique introduite par le Règlement numéro 710-2024. L'abrogation de cette politique réinstaurera l'assujettissement de la Municipalité au processus d'approbation référendaire prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Le projet de règlement ne comprend aucune disposition visée par la politique de participation publique. Le territoire concerné par ce projet est constitué de l'ensemble du territoire de la municipalité.

CONSULTATION DU PROJET

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, au 10, rue Louis-Charles-Panet, à Sainte-Mélanie, du lundi au vendredi, aux heures d'ouvertures régulières et sur le site internet de la Municipalité au www.sainte-melanie.ca.

Donné à Sainte-Mélanie, ce 15 août 2025.



Martine Malo
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Martine Malo, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Sainte-Mélanie, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public à la Municipalité et à l'endroit prévu à cette fin ainsi que sur le site Internet de la Municipalité www.sainte-melanie.ca, le 15 août 2025 entre 9 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 août 2025.



Martine Malo
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe